

LDG MOBILITÉ

QUELQUES ÉVOLUTIONS MINEURES

Lors du groupe de travail du Comité Technique de Réseau (CTR) du 22 septembre 2020, la Direction a proposé des révisions sur les lignes directrices de gestion mobilité (LDG). Rappelons que les élus du CTR avaient rejeté le texte des lignes directrices en mars dernier.

Aucun changement majeur n'y est introduit, seuls quelques ajouts sont apportés concernant la publication des postes à la PEP (Place de l'Emploi Public) et la durée d'occupation maximale de certains postes d'encadrement supérieur. **La CFDT rappelle que les LDG prévoient un bilan de mise en œuvre. Or, le bilan transmis pour la campagne de mobilité des A ne répond pas à ce souci de transparence.**

Depuis le 1er janvier 2020, l'examen des demandes de mobilités a été supprimé des Commissions Administratives Paritaires (CAP) et Commissions Consultatives Paritaires (CCP). C'est la Direction qui décide, seule, des mobilités des agents, sans consulter les élus des CAP et CCP. Les Lignes Directrices de Gestion (LDG) Mobilité posent le cadre dans lequel les décisions sur les demandes de mobilité seront effectuées à partir de 2020.

La CFDT s'est opposée à la suppression des compétences des CAP et CCP en matière de gestion des mobilités et des promotions lors des discussions au niveau Fonctions publiques, Finances et Insee. ([Voir notre article](#))

PUBLICATION DES POSTES À LA PEP AVANT PUBLICATION DES AFFECTATIONS EN L'ABSENCE DE CANDIDATS

Les postes pour lesquels aucune candidature n'a été déposée pourront être publiés à la PEP (Place de l'Emploi Public) avant la publication des affectations (jusqu'ici la publication à la PEP n'intervenait qu'une fois la campagne de mobilité terminée). Ce changement vise à réduire les délais de recrutement compte tenu des besoins du service concerné.

PRIORITÉ DES AGENTS INSEE POUR LES POSTES PUBLIÉS À LA PEP

Les agents Insee qui souhaitent postuler sur un poste Insee publié à la PEP seront prioritaires sur les candidats externes, sous réserve de l'adéquation entre leur profil et le poste. **La CFDT salue l'ajout de cette précision dans les LDG, qui clarifie la position des candidatures Insee.** La Direction indique que si plusieurs candidats Insee avec un profil adéquat se présentaient, les règles de priorité, notamment sur l'ancienneté, s'appliqueraient.

DURÉE D'OCCUPATION MAXIMALE DE CERTAINS POSTES D'ENCADREMENT SUPÉRIEUR

Certains postes d'encadrement supérieur feront désormais l'objet d'une durée d'occupation maximale de 5 à 6 ans. À la DG sont concernés le poste de Secrétaire général, les postes de Directeur, ceux de chefs de département, de chefs d'unité et de chefs de division. En région, il s'agit des postes de Directeur régional et de chefs de service. Cette modification vise à permettre une meilleure fluidité des mobilités et ainsi éviter qu'un poste ne soit trop longtemps occupé par une même personne. Cependant, une fois la durée d'occupation maximale atteinte, il reste possible pour un agent de postuler à nouveau sur son poste pour une nouvelle durée de 5 à 6 ans.

POUR ALLER PLUS LOIN

- [Rappel des règles de priorités des mobilités](#)
- [Vote unanime CONTRE les LDG Insee](#)
- [Lignes directrices de gestion des mobilités à l'INSEE : la CFDT vote contre](#)
- Retrouver les [documents du groupe de travail du CTR](#) sur l'intranet Insee

BILAN DE LA CAMPAGNE DE MOBILITÉ DES ATTACHÉS 2019-2020

La première campagne de mobilité des cadres A sans consultation des élus de la Commission Administrative Paritaire (CAP) s'est achevée cet été. Lors du Groupe de Travail du Comité Technique de Réseau (CTR) du 22 septembre 2020, la Direction a présenté un bilan, très incomplet, de cette campagne, ne permettant pas de vérifier la mise en œuvre des LDG Mobilité. En plus du manque de transparence, la CFDT déplore la baisse de la part des affectations sur le premier vœu des agents, le nombre élevé de non-classements et l'opacité des motifs pour les agents ainsi que le nombre élevé d'agents en mission. À l'issue de la campagne, ce sont 73 postes qui restent non pourvus.

Suite à la disparition de l'examen des mobilités dans les CAP et CCP en 2020, la campagne de mobilité des cadres A s'est déroulée pour la première fois sans consultation des élus de la CAP des Attachés.

Bilan Incomplet

La Direction a présenté un bilan de la campagne de mobilité 2020 aux élus du Comité Technique de Réseau (CTR).

La CFDT désapprouve l'absence de détails de ce bilan basé sur le même schéma que les années précédentes.

Il ne répond pas entièrement au besoin de transparence suite à la disparition des CAP mobilité. Les représentants du personnel n'ont aucun moyen de vérifier le respect de l'article 62bis sur les priorités alors que la Direction est censée transmettre un bilan de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion de chaque campagne de mobilité.

La Direction indique, sans fournir de données chiffrées précises, que très peu de mobilités ont été demandées dans le cadre des priorités légales, notamment pour rapprochement de conjoint. Trois cas de demande de mobilité pour lesquels une priorité devait être appliquée n'ont pas donné lieu à une affectation (inadéquation entre le profil du candidat et les postes demandés). Un accompagnement est prévu afin que ces agents obtiennent une mobilité en 2021.

Quelques chiffres

- 959 agents ont rempli une fiche d'intention de mobilité.
- 808 postes ont été proposés à la campagne de mobilité des A.
- 670 agents ont formulé au moins un vœu.
- 289 n'en ont formulé aucun.
- 527 affectations ont été prononcées.

Multiplication des notes d'affectation durant la campagne

La CFDT constate que beaucoup d'affectations complémentaires ont été publiées.

Pour la Direction, cela est lié à un besoin de plus de souplesse dans la mobilité.

Ainsi, plusieurs postes ont dû être ouverts tardivement pour tenir compte de réussite aux concours.

Baisse des affectations sur le premier vœu

La part des affectations sur le premier vœu des agents continue à baisser même si elle reste élevée : 73 % en 2020 contre respectivement 76 % et 83 % en 2019 et 2018.

La CFDT demande une vigilance face à cette baisse qui s'accroît depuis plusieurs années.

Mieux informer les agents en cas de postes non ouverts

Un problème soulevé dans la campagne est le nombre important de postes qui ne sont finalement pas ouverts malgré leur description dans la campagne, soit parce que l'agent ne part pas, soit parce que le poste est déjà "ciblé".

La CFDT demande à ce qu'une information soit diffusée dès lors qu'un poste est dans ce cas.

Trop de non-classement

Le nombre d'agents qui ne sont pas classés par les recruteurs est très, voire trop, important (11%). Les motifs de non-classement sont renseignés dans l'application GMC3 par les recruteurs et étudiés par la Division Mobilités et Carrières.

La CFDT demande à ce que les agents soient informés en cas de non-classement ainsi que des raisons qui sont données par les recruteurs.

Dans la majorité des cas, la raison avancée par les recruteurs est l'inadéquation du profil du candidat avec le poste.

La CFDT souligne que les agents doivent pouvoir acquérir les qualifications nécessaires via un plan individuel de formation adapté. Chacun devrait pouvoir ainsi occuper une large variété de postes correspondant à son grade. Elle demande un éclaircissement sur la procédure à suivre lorsqu'un agent n'est pas satisfait du résultat de la campagne.

73 postes vacants et... 73 missionnaires (hors retraitables)

À l'issue de la campagne, 73 postes sont vacants.

En 2019, 87 agents étaient en mission dont 21 sont partis en retraite fin 2019. Parmi les 66 restant, 21 ont participé à la campagne de mobilité 2020 et 14 missionnaires ont été affectés sur un poste. À la suite de la campagne, il y a 92 agents en mission, dont 19 devraient partir en retraite fin 2020.

La CFDT déplore le nombre important de postes vacants au regard des 92 missions ouvertes dont 73 concernent des agents qui ne partent pas à la retraite avant fin 2020.

Par ailleurs, de nombreux recrutements via la PEP ont été gelés, des équipes se retrouvent donc en sous-effectif.

La CFDT demande de combler les sous-effectifs et souhaite connaître le nombre de postes vacants par service, ainsi que les missions attribuées et des statistiques sur leur durée.

Concernant les postes vacants en fin de campagne, la Direction indique que des projections sont faites tout au long de la campagne pour éviter que des postes jugés prioritaires restent inoccupés. Ainsi, la Division Mobilité et Carrières recontacte certains candidats non affectés pour leur proposer ces postes, et parfois des requalifications du poste sont faites pour permettre à des agents intéressés de postuler.

La Direction indique que beaucoup de missions sont attribuées en raison d'un départ en retraite proche et peuvent parfois durer plus d'un an et demi. Ainsi, certains agents ont des missions longues sans que la Direction ne cherche à les affecter sur des postes. D'autres sont accompagnés par la Division Mobilité et Carrières afin de revenir sur un poste au plus vite, mais ce n'est pas toujours possible dans certaines régions tendues.

Où sont les agents promus au choix ou via la RAEP ?

Le bilan de la mobilité manque d'informations concernant les affectations des agents promus via l'examen professionnel de RAEP ou par le passage au choix dans les dernières années. La Direction indique qu'ils sont suivis : peu d'agents A sont encore sur des postes de B.

Pour la CFDT, la situation reste préoccupante pour certains agents qui ne trouvent pas de poste dans la campagne de mobilité, voire ne s'y inscrivent même pas.

Globalement, si le Groupe de Travail du Comité Technique de Réseau du 20 septembre 2020 a répondu à quelques demandes, la campagne de mobilité reste opaque pour les agents. La disparition de l'examen des mobilités du champ des CAP renforce les décisions unilatérales de la Direction sur les mobilités notamment géographiques.

La CFDT déplore la situation qui ne va pas vers une amélioration des conditions de carrière des agents.



VOS REPRÉSENTANTES CFDT À CE GROUPE DE TRAVAIL

Nathalie Bailly,
secrétaire générale

Chantal Cocher,
experte en CAP des A

Marielle Bigot,
secrétaire générale adjointe

Prisca Blancard,
élue en CAP des A